



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

emplois d'avenir

Question écrite n° 80382

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur les emplois d'avenir. Elle souhaiterait savoir si les emplois d'avenir vont être exclusivement réorientés vers les zones sensibles au détriment des zones rurales.

Texte de la réponse

Dans la continuité des efforts engagés depuis deux ans en faveur des publics les plus éloignés du marché du travail, les contrats aidés constituent un élément essentiel de la politique de l'Etat en faveur de l'emploi. Ces différents contrats doivent permettre de contribuer activement à la prévention et à la lutte contre le chômage de longue durée. 85 000 emplois d'avenir, hors emplois d'avenir professeur, seront financés en 2015. La répartition de ces emplois est effectuée sur la base de critères relatifs au public éligible qui prennent en compte le niveau de formation des jeunes en demande d'insertion, le nombre de jeunes résidant en zone urbaine sensible mais aussi en zone de revitalisation rurale suivis en missions locales.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80382

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 juin 2015](#), page 4075

Réponse publiée au JO le : [15 décembre 2015](#), page 265